

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE L'AHQ-ARQ À HQT

**PRISE EN COMPTE DES MOYENS DE GDP DANS LA PLANIFICATION DU RÉSEAU**

1. **Références** : (i) B-0005, page 26, ligne 16, à page 27, ligne 17;  
(ii) R-4307-2025, B-0027, page 7, tableau 2.

**Préambule :**

- (i) « Le Transporteur rappelle que la prise en compte des moyens de gestion de la demande de puissance (GDP) dans la planification du réseau se limite au report d'investissements en croissance des postes satellites. La durée du report d'investissement dépendra de la quantité de puissance disponible pour éviter la problématique réseau, du taux de croissance de la charge et du respect du critère de fiabilité.

[...]

*Certaines initiatives sont en cours, notamment avec le Centre de recherche d'Hydro-Québec et le Distributeur, afin de structurer l'ensemble des données requises pour les outils de planification et fournir les requis pour développer une solution technique répondant aux systèmes de l'exploitant.*

*Le principal frein au déploiement du report d'investissements avec des moyens de GDP demeure le faible volume de participants. »*

(ii)

«

**Tableau 2**  
**Besoins et approvisionnements en puissance, 2025-2028**

En MW	Hiver	Hiver	Hiver
	2025-2026	2026-2027	2027-2028
	Année témoin	Année témoin	Année témoin
<b>BESOINS RÉGULIERS DU DISTRIBUTEUR</b>	<b>40 599</b>	<b>40 933</b>	<b>41 548</b>
<i>plus</i> réserve requise	4 787	4 990	5 230
<i>moins</i> électricité patrimoniale	37 442	37 442	37 442
<b>BESOINS POSTPATRIMONIAUX</b>	<b>7 944</b>	<b>8 481</b>	<b>9 335</b>
<b>APPROVISIONNEMENTS</b>			
<b>LONG TERME</b>	<b>3 811</b>	<b>4 365</b>	<b>4 756</b>
Hydro-Québec dans ses activités de production	1 900	2 059	2 259
▪ <i>Base et Cyclable, suivi de Cyclable seulement</i> <sup>(1)</sup>	600	600	600
▪ <i>Puissance rappelée suivi de Base hivernale</i> <sup>(2)</sup>	800	800	1 000
▪ <i>Contrats de puissance (A/O 2015-01)</i>	500	500	500
▪ <i>A/O 2021-01 - HQP</i>	0	159	159
Autres contrats de long terme	1 911	2 306	2 497
▪ <i>Éolien</i> <sup>(3)</sup>	1 486	1 872	2 062
▪ <i>Cogénération</i>	321	331	331
▪ <i>Petite hydraulique</i>	103	103	103
<b>COURT TERME</b>	<b>4 133</b>	<b>4 096</b>	<b>4 555</b>
<b>Gestion de la demande de puissance</b>	2 598	2 710	2 868
▪ <i>GDP Engagement</i>	1 060	1 065	1 070
▪ <i>GDP Affaires / GDP Latitude</i>	930	935	940
▪ <i>Tarifcation dynamique</i>	608	710	858
Autres moyens	785	786	787
▪ <i>OÉA/TRI</i>	255	255	255
▪ <i>Chaînes de blocs</i>	280	281	282
▪ <i>Abaissement de tension</i>	250	250	250
Contribution des marchés de court terme	750	600	900
<i>(arrondi à 50 MW près)</i>			

<sup>(1)</sup> À leur échéance en 2027, les contrats Base et Cyclable sont remplacés par un approvisionnement cyclable.  
<sup>(2)</sup> À leur échéance en 2027, les Conventions d'énergie différée des contrats Base et Cyclable sont remplacées par un approvisionnement en Base hivernale.  
<sup>(3)</sup> Contribution basée sur les paramètres du service d'intégration éolienne avec garantie de puissance de 40% en hiver.

»

## Demandes :

- 1.1 Veuillez justifier, tel que mentionné à la référence (i), de limiter la prise en compte des moyens de GDP dans la planification du réseau au report d'investissements en croissance des postes satellites et de ne pas inclure, par exemple, les postes sources.
- 1.2 Veuillez décrire le « *critère de fiabilité* » dont il est question à la référence (i).
- 1.3 Veuillez décrire et lister les « *données requises* » dont il est question à la référence (i).

- 1.4 Veuillez confirmer (ou infirmer avec explications) la compréhension de l'AHQ-ARQ selon laquelle le Transporteur dispose de toutes les « *données requises* » dont il est question à la référence (i). Dans la négative, veuillez indiquer desquelles de ces données il ne dispose pas.
  - 1.5 Veuillez décrire l'initiative en cours, mentionnée à la référence (i), « *afin de structurer les données requises pour les outils de planification* » et décrire et justifier un tel besoin de structuration nécessaire. Veuillez préciser qui du Transporteur ou de tout autre département de l'entreprise est responsable d'une telle initiative et indiquer la date prévue de la fin de cette initiative.
  - 1.6 Veuillez décrire l'initiative en cours, mentionnée à la référence (i), afin de « *fournir les requis pour développer une solution technique répondant aux systèmes de l'exploitant* » et décrire et justifier un tel besoin. Veuillez préciser qui du Transporteur ou de tout autre département de l'entreprise est responsable d'une telle initiative et indiquer la date prévue de la fin de cette initiative.
  - 1.7 Veuillez confirmer (ou infirmer) la compréhension de l'AHQ-ARQ selon laquelle Hydro-Québec, dans le passé, n'a pas appelé la réduction de la charge de tous les clients d'un moyen de GDP, par exemple, dans un cas où une telle réduction serait inutile dans une zone du réseau avec de la puissance captive. Dans un tel cas, veuillez expliquer comment Hydro-Québec a été en mesure de procéder, en l'absence des initiatives mentionnées à la référence (i).
  - 1.8 Veuillez quantifier « *le faible volume de participants* » dont il est question à la référence (i) et quantifier ce qui serait un volume minimal de participants qui ne serait pas considéré comme étant faible.
  - 1.9 Veuillez fournir la puissance disponible totale en moyens de GDP (référence (i)) de tous les postes satellites dont une telle puissance disponible est présentement supérieure à 5 MVA, en tenant compte de tous les moyens identifiés dans le bilan de puissance du Distributeur surlignés à la référence (ii).
-

## IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT

2. **Référence** : B-0005, page 31, lignes 1 à 5.

### Préambule :

**« Services qui pourraient être fournis par les nouvelles technologies et qui pourraient se manifester à court terme »**

*Certaines technologies peuvent offrir des services et contribuer, par exemple, au bilan de puissance du Distributeur et possiblement à un service de GDP à l'échelle régionale selon certaines conditions comme explicitées un peu plus haut. De plus, à la suite des modifications récentes aux ETRC, les SERMO de 1 MW ou plus présentes sur le réseau de transport doivent fournir le service de régulation de tension. » (Nous soulignons)*

### Demandes :

- 2.1 Veuillez indiquer, en termes d'années, ce qu'entend le Transporteur par le « *court terme* » dans le contexte de la référence.
  - 2.2 Veuillez indiquer à quelle hauteur (en MW), pour chacune des cinq prochaines années, les technologies dont il est question à la référence peuvent contribuer au bilan de puissance du Distributeur.
  - 2.3 Veuillez expliquer comment et à quelle hauteur les technologies dont il est question à la référence peuvent contribuer à un service de GDP à l'échelle régionale.
-